

Bonsoir mesdames et messieurs,

Ce soir, j'ai l'honneur, au nom du conseil municipal, de présenter le premier budget de ce conseil. Ce budget de fonctionnement et le programme triennal d'immobilisations (PTI) qui l'accompagne reposent sur quatre orientations budgétaires générales qui guideront, au cours des quatre prochaines années, nos choix et décisions. Ces orientations sont :

- Limiter la hausse annuelle moyenne maximale de votre compte de taxes à 3 %;
- Ne pas recourir au surplus cumulé non affecté pour « équilibrer » l'impact financier des dépenses de fonctionnement;
- Diminuer le ratio « endettement net à long terme / richesse foncière uniformisée »;
- Réserver le recours au surplus non affecté pour la réalisation de projets d'immobilisations à long terme.

Ces orientations sont importantes. Elles permettront de maintenir la santé financière de notre municipalité, sa capacité à entretenir ses infrastructures et les services offerts à notre population. Par contre, le respect de ces orientations tiendra compte à la fois des opportunités offertes par les différents programmes d'aide financière disponibles, mais également des transferts de responsabilités que le palier supérieur nous imposera.

Ce budget et ce PTI respectent ces quatre orientations. Permettez-moi maintenant de vous les présenter en commençant par le PTI 2018-2019-2020.

PTI 2018-2019-2020

Avec la finalisation du projet de remplacement du poste de pompage principal de notre réseau d'eaux usées, nous aurons presque complété les travaux majeurs requis pour remettre à flot nos infrastructures d'aqueduc et d'égout. Attention, cela ne veut pas dire qu'il faut arrêter d'entretenir nos réseaux. Il reste encore pour près de 11 M\$ de travaux à effectuer, lesquels sont reliés à nos réseaux d'eaux usées, d'aqueduc et routier. À cette somme, il faudra rajouter les sommes requises pour préserver nos infrastructures que sont nos bâtiments, parcs, réseaux pédestre et cyclable, éclairage public, véhicules, etc.

À moins de surprises désagréables, voire un bris majeur qui viendrait chambouler notre planification, nous souhaitons entreprendre, à compter de 2018, la réfection de sections de notre réseau routier. Une première enveloppe de 165 K\$ par année y sera dédiée. Celle-ci sera augmentée en 2019 et 2020 en fonction des surplus dégagés et de l'obtention de fonds en provenance des programmes d'aide financière à la réfection des infrastructures. Déjà, nous sommes assurés que le programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) sera maintenu, et que notre allocation « garantie » provenant de ce programme sera disponible.

Vous remarquerez qu'aucun projet spécifique n'a été identifié pour 2019 et 2020. Cela est voulu compte tenu, d'une part, que nous sommes à évaluer avec nos ingénieurs conseils la priorité des sections de rues à refaire et, d'autre part, nous entreprendrons une démarche de planification de gestion de nos actifs englobant l'ensemble de ceux-ci. Au terme de celle-ci, notre municipalité aura un portrait exact de ses actifs, de leur état, des montants annuels requis pour les maintenir et de la priorité de l'ordre de ceux-ci.

Pour **2018**, nous prévoyons des dépenses totalisant 354 K\$, dépenses ne nécessitant aucun emprunt. L'affectation majeure de ces coûts est un montant de 165 K\$ pour la réfection d'une partie de la rue Gingras. Nous planifions réaliser la réfection complète de cette rue en trois phases réparties sur 3 ans.

Nous prévoyons investir près de 65 K\$ pour nos équipements de loisirs et vie communautaire. Notons deux projets, soit 20 K\$ pour bonifier l'offre de services au parc Fernand-Lucchesi et 25 K\$ pour l'installation d'un jeu d'eau au parc municipal adjacent au Club nautique Lac Saint-Joseph. Nous entreprendrons la réorientation de la vocation de la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac par deux projets totalisant 13,5 K\$. À cette somme, viendront se greffer d'autres investissements, possiblement dès 2019, afin de réaliser le plan d'action qui découlera d'un mandat octroyé pour le réaménagement intérieur et extérieur de cet équipement.

La mise à jour des équipements et immeubles municipaux impliquera des dépenses de l'ordre de 65 K\$, dont 25 K\$ pour replanter des arbres dans la section de la piste cyclable ayant fait l'objet de travaux cet automne.

Pour **2019**, nous prévoyons des investissements de l'ordre de 1,89 M\$. Cette somme est presque entièrement imputée au projet « salle communautaire », mais la réalisation effective de celui-ci dépend obligatoirement de l'obtention d'une subvention défrayant au moins 50 % des coûts. Nous ferons des démarches, en 2018, auprès des ministères concernés afin de les sensibiliser à nos besoins.

Tel que mentionné précédemment, les sommes consacrées à la réfection de notre réseau routier seront bonifiées selon l'ampleur des surplus dégagés l'année précédente.

Pour **2020**, le seul projet identifié, à ce jour, est l'affectation récurrente pour la réfection de nos infrastructures routières. Compte tenu des travaux de planification que nous réaliserons en 2018, nous serons capables, l'hiver prochain, d'identifier spécifiquement d'autres projets.

Budget de fonctionnement

En 2018, le total des dépenses que nous devons faire s'élèvera à 6 232 728 \$, soit une hausse de 148 488 \$, ou 2,44 % par rapport à 2017, alors que notre budget s'élevait à 6 084 240 \$. Cette hausse est reliée principalement à sept éléments.

Le **premier élément** est celui de la masse salariale globale. En 2018, celle-ci croîtra de 78 342 \$ pour s'établir à 1 641 413 \$. Cette hausse s'explique, d'une part, par l'avancement économique (prise en compte de l'inflation) des échelles salariales ainsi que de la progression de plusieurs employés, à l'intérieur de leur échelle salariale, compte tenu de leur embauche au cours des dernières années. Elle comprend également la prise en compte de la transformation en cours de 2017 d'un poste de chef d'équipe aux travaux publics et d'un poste de technicienne en loisirs de temps partiel (saisonnier) en poste temps plein, ce qui représente environ 33 K\$. À cela s'ajoutent les coûts reliés au remplacement d'employés en retrait de travail pour des raisons de santé, soit près de 30 K\$.

Le **deuxième élément** est relié à notre protection incendie assurée par la municipalité de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier. Les coûts de celle-ci augmenteront de près de 42 400 \$ en 2018, une hausse de 16,2 %. Cette hausse reflète l'introduction d'une modification importante du modèle opérationnel de couverture par des effectifs en caserne.

Jusqu'à présent, la réponse à une alarme incendie n'était assurée par du personnel en caserne que lors du quart de jour, et ce, 5 jours/semaine. Lors des autres quarts, les alarmes étaient répondues par le rappel en caserne des pompiers volontaires de garde à domicile. Ce mode opérationnel ajoutait de précieuses minutes au temps de réponse effectif.

À compter de 2018, le nouveau mode opérationnel impliquera la présence en caserne, et ce en tout temps, de deux pompiers. En cas d'alarme, ceux-ci pourront immédiatement se diriger vers le lieu de celle-ci, ce qui permettra de réduire considérablement le temps de réaction.

Le **troisième élément** englobe l'ensemble des activités de fonctionnement et d'entretien de notre réseau routier, de nos réseaux d'aqueduc et d'eaux usées et de nos immeubles. Ces dépenses augmenteront de près de 35,2 K\$.

Ainsi, l'augmentation de nos efforts pour maintenir notre réseau routier (surface de roulement, fossés, glissières, signalisation et éclairage public) requiert des hausses des matériaux et contrats de l'ordre de 10 K\$.

L'amélioration des équipements de télémétrie et de leur programmation (réseaux d'aqueduc et égouts) implique une dépense de l'ordre de 9,5 K\$ pour le réseau d'aqueduc et de 15,7 K\$ pour le réseau d'eaux usées.

Le **quatrième élément** englobe plusieurs actions reliées à nos équipements de loisirs, soit la plage municipale, les différents parcs, la piste multifonctionnelle et nos équipements culturels pour des dépenses de l'ordre de 43 000 \$.

Ainsi, nous injecterons près de 19 K\$ afin de « recharger » la plage municipale en sable de qualité laquelle, avec les années, a vu celui-ci être « aspiré » par les flots.

Nous procéderons à divers travaux, tant au parc Fernand-Lucchesi qu'au parc Desjardins, tels que : l'asphaltage du pourtour du terrain de pickleball, le lignage permanent, l'amélioration du kiosque du parc Fernand-Lucchesi, la réfection de l'aménagement paysager le long de la piste multifonctionnelle (14,8 K\$). D'autre part, nous initierons, en 2018, la mise en œuvre du plan d'action adopté dans le cadre de notre politique municipale des aînés (9,1 K\$).

Le **cinquième élément** est toujours relié aux loisirs mais cette fois, en regard des activités. Il représente des dépenses de l'ordre de 34,3 K\$.

Le maintien du programme de remboursement des activités hors-territoire, notamment avec la Ville de Pont-Rouge, représente une augmentation de 5 K\$ pour refléter le volume réel des demandes. De même, nos subventions aux organismes bénévoles augmenteront de près de 11 K\$ pour correspondre à la hausse de clientèle qu'ils ont enregistrée en 2017.

Je vous annonce, qu'à compter de 2018, les citoyens et citoyennes de Fossambault pourront s'inscrire gratuitement à la bibliothèque de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et ce, grâce à une entente de service avec cette dernière. Cela représente une augmentation des dépenses de l'ordre de 16 K\$, mais nous croyons amplement justifier celle-ci. Outre une plage horaire nettement supérieure à celle que nous offrons, la taille de la collection de livres et d'autres médias, sa localisation ainsi que l'accès à Internet, permettront aux personnes âgées ou à mobilité réduite d'y avoir un accès que nous ne pouvions leur offrir.

Le **sixième élément** est celui de l'augmentation de nos quotes-parts pour les divers programmes administrés par la MRC. Globalement, celles-ci augmenteront de près de 18 K\$, notamment celle relative à l'évaluation foncière (8,2 K\$) et celle au développement culturel (8 K\$).

Le **septième et dernier élément** est relié à nos activités financières, c'est-à-dire le service de la dette à long terme. En 2018, ce poste budgétaire diminuera de près de 115 K\$, notamment au niveau des frais d'intérêts (47,2 K\$) et les remboursements en capital (56,3 K\$). Ces diminutions reflètent la fin du remboursement d'emprunts en 2017.

Revenus et Taxation

Nos revenus proviennent, pour 93 %, de la taxation foncière et de la tarification des services directs à la propriété foncière. Nos autres revenus tels que la tarification d'activités, les amendes, les droits sur les mutations immobilières, etc., ainsi que les paiements de transfert provenant du gouvernement du Québec représentent la différence.

Compte tenu que les municipalités n'ont pas le droit de faire de déficit, elles doivent croître du même montant que celui de nos dépenses, soit 148 488 \$. Par contre, nous recevrons globalement, en 2018, moins de remboursement d'intérêts de la part du gouvernement provincial compte tenu que deux emprunts reliés à des travaux d'aqueduc (secteur le Plateau et le programme d'infrastructures Québec-Municipalités – eau potable) viendront à terme sous peu et diminuent significativement.

Nous comblerons donc nos besoins via un apport de 56,2 K\$ provenant d'une hausse de la taxe foncière et 100,2 K\$ des tarifications imposées aux services à la propriété. À cela s'ajouteront 30 K\$ provenant des droits sur les mutations immobilières et 13,5 K\$ de divers services rendus.

Globalement, ces hausses représentent une hausse du fardeau fiscal de la propriété résidentielle moyenne ayant une valeur de 308 387 \$ de 2,39 % ou, exprimée en dollars, de 94,56 \$. Pour la propriété médiane de notre rôle d'une valeur de 241 200 \$, cette hausse sera de 2,68 % ou 88,99 \$.

Plus précisément, les différents taux de taxes et de tarifications seront comme suit :

Taxes foncières	2018	2017	Écart
- Générale :	0.802768 \$	0.78690 \$	0.0159 \$ (2,02 %)
- Dette aqueduc :	0.040819 \$	0.03532 \$	0.0055 \$ (15,6 %)
- Dette égouts :	0.118895 \$	0.13197 \$	-0.0131 \$ (-9,9 %)
Taux global :	0.96248 \$	0.95419 \$	0.00829 \$ (0,9 %)

Tarifications

- Matières résiduelles :	115 \$	115 \$	nil
- Aqueduc :	218 \$	217 \$	1 \$ (0,5 %)
- Eaux usées :	215 \$	201 \$	14 \$ (7 %)
- Sécurité publique :	337 \$	312 \$	25 \$ (8 %)
- Urbanisme et développement économique	197 \$	168 \$	29 \$ (17,3 %)
- Boues – fosses septiques :	54 \$	57 \$	-3\$ (-5,3 %)

Conclusion

Nous croyons qu'avec ce budget et ce plan triennal d'immobilisations, nous avons respecté les orientations que je vous ai présentées un peu plus tôt. Dans un même souffle, nous avons cherché à améliorer les services offerts à la population, notamment dans les domaines des loisirs, de la vie communautaire et de la culture, et ce, dans le respect et l'esprit de nos politiques en matière familiale et Municipalité amie des aînés (MADA).

Je tiens à remercier M. Jacques Arsenault, directeur général, et Mme Peggy Bilodeau, trésorière adjointe, pour leurs efforts et leur dévouement à réaliser cet exercice. Je remercie également tous les autres cadres et le personnel administratif pour leur apport.

Joyeuses Fêtes!



Jean Perron, maire

Le 12 décembre 2017